CHARTE D'ENGAGEMENT

Conseil Municipal des Jeunes de Pfastatt

Tenue - attitude - implication - droit à l'image

Le Conseil Municipal des Jeunes permet aux jeunes élus de **participer à la vie de la commune**, de **découvrir le fonctionnement citoyen local** et de **représenter la jeunesse** de Pfastatt. En intégrant le CMJ, chaque jeune accepte de s'investir avec sérieux tout au long de son mandat.

Ils représentent les jeunes qui lui ont accordé leur confiance, mais aussi l'image de la commune lors des temps forts municipaux. **Les jeunes élus sont, à ce titre, une vitrine de la commune.**

Leur tenue, leur attitude et leur implication doivent donc être adaptées au cadre officiel ou collectif dans lequel ils interviennent.

1. Une attitude respectueuse et responsable

Lors des commémorations, cérémonies officielles et événements municipaux, les jeunes élus du CMJ s'engagent à **adopter une attitude sérieuse, respectueuse et adaptée**.

Ils veillent notamment à être ponctuels, à écouter les consignes données par les adultes encadrants, à respecter les élus, les anciens combattants, les habitants, les intervenants et les autres jeunes.

Pendant les discours, dépôts de gerbes, minutes de silence ou prises de parole, ils restent calmes, attentifs et évitent les bavardages, gestes déplacés, rires inadaptés ou comportements pouvant nuire au bon déroulement.

Chaque jeune élu doit garder à l'esprit qu'il est présent en tant que représentant du Conseil Municipal des Jeunes, et qu'il représente également les jeunes qui l'ont élu.

2. Une tenue sobre et adaptée

Lors des commémorations et cérémonies officielles, **une tenue correcte et sobre** est demandée.

Les jeunes élus s'engagent à porter une tenue adaptée au caractère officiel ou solennel de l'événement : polo blanc du CMJ, pantalon ou tenue sobre, chaussures propres et adaptées.

En cas de temps frais, la veste bleue du CMJ peut être portée.

Les tenues trop voyantes, négligées ou inadaptées à une cérémonie officielle sont à éviter.

3. Le port et la gestion des écharpes du CMJ

Une **écharpe** est mise à disposition des jeunes élus du CMJ. Elle symbolise leur engagement, leur rôle de représentant et leur participation à la vie citoyenne de la commune.

L'écharpe devra être portée lors des commémorations, cérémonies officielles et autres événements municipaux pour lesquels la présence du CMJ est demandée.

Elle se porte par-dessus le polo blanc du CMJ ou, en cas de temps plus frais, par-dessus la veste bleue du CMJ.

Les écharpes seront apportées par les élus référents et/ou les encadrants du CMJ. Elles seront remises aux jeunes élus au début de la cérémonie ou de l'événement, puis récupérées à la fin.

Chaque jeune s'engage à porter l'écharpe avec respect pendant toute la durée de sa présence officielle et à la restituer en bon état.

4. Une implication continue tout au long du mandat

L'engagement au sein du CMJ ne se limite pas aux réunions.

Les jeunes élus sont amenés à participer aux différents événements, cérémonies, actions citoyennes, sorties, visites et projets organisés dans le cadre du CMJ.

La participation régulière et l'implication de chacun sont importantes afin de faire vivre le groupe et de respecter l'engagement pris auprès des jeunes qui les ont élus.

Chaque jeune élu s'engage donc à s'impliquer de manière continue tout au long de son mandat, à participer aux actions proposées dans la mesure du possible et à prévenir rapidement en cas d'absence ou d'empêchement.

Une absence répétée ou un manque d'implication pourra être évoqué avec le jeune et sa famille afin de trouver une solution adaptée.

5. Sorties, visites et actions extérieures

Les sorties, visites et déplacements organisés dans le cadre du CMJ ont un objectif éducatif, citoyen ou culturel. Ils ne doivent pas être considérés comme des vacances ou de simples temps de loisirs. Ces moments font pleinement partie de l'engagement du jeune élu.

Ils demandent donc la même attitude sérieuse, respectueuse et responsable que lors des réunions, cérémonies ou événements municipaux.

La participation aux sorties et visites pourra être refusée à un jeune qui ne respecte pas la charte, qui ne s'implique pas régulièrement dans la vie du CMJ ou qui ne joue pas le jeu collectif attendu dans le cadre de son mandat. Cette décision sera prise par les encadrants et/ou les élus référents, dans l'intérêt du groupe et du bon déroulement des actions.

6. Utilisation du téléphone et respect de l'image des autres

Lors des cérémonies, réunions officielles, sorties ou visites, l'utilisation du téléphone portable doit rester discrète et adaptée. Pendant les discours, temps de recueillement, visites guidées ou consignes données par les encadrants, les téléphones devront être rangés ou mis en silencieux.

Les jeunes élus s'engagent également à ne pas publier de photos ou vidéos d'autres jeunes, élus, intervenants ou habitants sans autorisation.

7. Respect du groupe et de l'encadrement

Faire partie du CMJ, c'est participer à un collectif.

Chaque jeune élu s'engage donc à respecter les autres membres du groupe, à écouter les adultes encadrants et les élus référents, et à participer dans un esprit positif.

Les propos blessants, moqueries, mises à l'écart, provocations ou comportements perturbateurs ne sont pas compatibles avec l'esprit du Conseil Municipal des Jeunes. Le CMJ doit rester un espace d'échange, de respect et d'apprentissage de la citoyenneté.

8. Engagement du jeune élu

Je soussigné(e), jeune élu(e) du Conseil Municipal des Jeunes, déclare avoir pris connaissance de cette charte et m'engage à la respecter dans le cadre de mon mandat.

Nom et prénom du jeune élu :

Fait à Pfastatt, le :

Signature du jeune élu	Signature du/des responsable(s) légal(aux)	Signature représentant de la commune